

Enquête belge contre le ministre de la Justice congolaise

■ Alexis Thambwe Mwamba, alors rebelle anti-Kabila, avait revendiqué, en 1998, l'explosion d'un avion de ligne.

C'est le juge bruxellois Michel Claise qui a été chargé de l'instruction d'un dossier qui va tendre un peu plus les relations entre la Belgique et la République démocratique du Congo, déjà exacerbées depuis la publication de nouvelles sanctions européennes contre neuf personnalités du régime congolais impliquées dans les violences et les crimes perpétrés depuis de longs mois au Kasai. Un dossier qui concerne cette fois une plainte déposée par plusieurs familles de victimes de ce qui peut être regardé comme un acte terroriste perpétré en 1998 par une rébellion, le RDC, qui affrontait alors, dans l'Est du Zaïre, les troupes de Laurent-Désiré Kabila, le tombeur de Mobutu.

Au mois d'octobre 1998, la guerre entre ces deux mouvements rebelles se déroule aux abords de Kindu, ville située à 1200 kilomètres à l'est de Kinshasa. Le 18 octobre, un Boeing 727 de la compagnie Congo Airlines est abattu avec 50 personnes à bord (43 civils, essentiellement des femmes et des enfants, et 7 membres d'équipage).

Le lendemain, une information est diffusée en boucle sur les ondes de RFI. On y entend un des leaders du RCD, Alexis Thambwe Mwamba, revendiquer l'attaque contre cet avion. Il justifie alors le tir du missile (un Sam 7) par le fait que l'avion était sur le point d'atterrir à Kindu avec des militaires pro-Kabila à son bord. Une version immédiatement démentie par les responsables de la compagnie aérienne et de nombreux témoins. L'avion n'était pas en approche de Kindu mais venait de décoller avec, à son bord, selon plusieurs témoignages que "La Libre" a recueillis encore ce mardi, des civils qui cherchaient à fuir un front militaire qui ne cessait de se rapprocher de la ville.

Le frère du plaignant, M. Rachidi, était un des passagers de ce vol. "Mais j'ai aussi reçu des procurations de plusieurs familles qui ont aussi perdu les leurs dans ce tir de missile", explique-t-il à "La Libre Belgique".

Un juge d'instruction aguerri

La plainte a été introduite par l'avocat Alexis Deswaef il y a près d'un mois. Un juge d'instruction vient d'être désigné. En désignant le juge Michel Claise pour instruire ce dossier, le parquet de Bruxelles sait qu'il le confie à un des juges les plus en

prise avec la réalité congolaise. En effet, Michel Claise instruit déjà, notamment, le dossier Duferco-Kubla-Princesse Odette dont la trame essentielle se déroule à Kinshasa et avait déjà instruit, en 2003, un dossier dans lequel on retrouvait Alexis Thambwe Mwamba, présenté alors comme "le roi du cobalt".

"La plainte porte aussi sur des détournements de biens publics", explique le plaignant. Le nom de la fille du ministre de la Justice apparaît en effet dans cette plainte. La société Thambwe Mwamba Ngalula Fleur, du nom de la fille du ministre, a installé son siège social à Louvain-la-Neuve même si elle n'a aucune activité en Belgique. Elle aurait remporté un appel d'offres en République démocratique du Congo par la distribution des repas dans les prisons, explique un Kinois proche de ce dossier. "Que la fille du ministre de la Justice remporte un tel appel d'offres peut paraître suspect, poursuit-il, mais quand on sait que pas le moindre repas n'est servi depuis des années dans les prisons du Congo, ça pourrait presque prêter à sourire."

Le ministre Thambwe Mwamba, qui est domicilié à Uccle, séjourne actuellement en Belgique. Son nom est régulièrement apparu ces derniers mois sur les prélistes des personnes qui devaient être sanctionnées par l'Union européenne avant d'en disparaître dans la version définitive, ce qui démontre que le ministre dispose de réseaux influents. C'est aussi lui qui était apparu sur les écrans de la RTBF l'été dernier pour dénoncer une tentative de coup d'Etat orchestrée par Moïse Katumbi, principal opposant à Joseph Kabila, avec l'aide de mercenaires dont le nombre fluctuait de 600 à 12 en fonction des médias. Un seul ressortissant américain, Daryl Lewis, avait été arrêté au Congo dans ce dossier. Lors de son séjour dans les geôles kinoises, l'homme avait été torturé avant d'être relâché sous la pression des autorités américaines. En rentrant au pays, Lewis avait déposé plainte contre X, tout en visant le ministre de la Justice Thambwe et le patron des services de renseignements, M. Kalev.

H. Le.

50

Victimes

Le nombre de personnes qui se trouvaient dans le Boeing 727 abattu le 18 octobre 1998 dans l'Est du Zaïre.